

CONSEIL MUNICIPAL

Coteaux du Lizon

Procès-Verbal de la réunion du mardi 5 octobre 2021 à 18 heures 30.

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en salle d'Honneur de la Mairie de Coteaux du Lizon, sous la présidence de Monsieur Roland FREZIER, Maire,

PRESENTS : Mmes Florence AIME, Nathalie CLABAUT, Nelly DURANDOT, Sabine GROS, Nadine KOLLY, Anne-Sophie VINCENT (arrivée à 19H), Maryse VINCENT et MM. Gérard AUGER, Yves BLANC, Daniel BOUILLER, Pierre DACLIN, Jean-Louis DAVID, Jean ECUYER, Guy FAURE, Roland FREZIER, Jean-Luc LOEVENBRUCK, Albin PANISSET, Jean-Marc PANISSET, Colin RIEUTORD, Bernard WAILLE.

ABSENTS EXCUSES : Déborah BARONI, Hulya SIMSEK (pouvoir à Florence AIME), Nicole MEYNIER (pouvoir à Yves BLANC).

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis DAVID.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 septembre 2021**

21 pour, 0 contre et 0 abstention.

2. **Délibérations**

Cession parcelles M. MORNICO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de M. Jean-Baptiste MORNICO relative à l'acquisition des parcelles de terrain cadastrées 491 – AS 824 et AS 825 – Pré Colas – SAINT-LUPICIN – 39170 COTEAUX DU LIZON ;

VU l'avis du domaine réf. 2021-39491-71124, du 5 octobre 2021, qui estime la valeur vénale de l'emprise à 45 € le m² avec une marge d'appréciation de 10 % ;

VU l'étude géotechnique en date du 25 novembre 2020 ;

Considérant l'attestation remise à M. MORNICO en date du 9 mars 2020, engageant la commune à céder les parcelles susnommées au prix de 32 € le m² ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre à M. Jean-Baptiste MORNICO, domicilié 1 Bis Rue du Jura – Saint-Lupicin – 39170 COTEAUX DU LIZON – les parcelles cadastrées : 491 – AS 824 et AS 825 d'une superficie totale de 1185 m².

FIXE le prix de vente à 32 € le m², afin de tenir les engagements donnés.

CHARGE la SCP BUSCOZ REVERCHON, Notaires à Saint-Claude, d'établir l'acte de vente.

PRECISE que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. le Maire à réaliser la vente et à signer tous documents et actes y afférents.

Indemnités des élus

VU les articles L.2123 20 à L.2123 24 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

VU la délibération 2020/031 fixant les indemnités du Maire, du Maire délégué, des Adjoints et conseillers délégués pour le mandat 2020-2026 ;

VU la délibération 2021/073 portant élection d'un nouvel adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire ;

Considérant que pour une commune de 2390 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.6 % ;

Considérant que pour une commune de 2390 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint (ou d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.8 % ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, (16 pour – 3 contre – 2 abstentions)

DECIDE, avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des maire, maire-délégué, adjoints et conseiller municipal délégué comme suit :

Indemnité mensuelle allouée à :	Fonction	Taux (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (en euros)	Date de la délibération
M. FREZIER Roland	Maire	51.6	2 006,93	05/10/2021
M DAVID Jean-Louis	Maire adjoint	19.8	770,10	05/10/2021
M BOUILLER Daniel	1 ^{er} Adjoint	19.8	770,10	05/10/2021
M WAILLE Bernard	2 ^{ème} Adjoint	16	622,30	05/10/2021
Mme KOLLY Nadine	3 ^{ème} Adjoint	16	622,30	05/10/2021
M AUGER Gérard	4 ^{ème} Adjoint	16	622,30	05/10/2021
Mme VINCENT Maryse	5 ^{ème} Adjoint	16	622,30	05/10/2021
Mme AIME Florence	Conseillère municipale déléguée	6	233,37	05/10/2021
			<u>Total mensuel :</u>	6 269,70 €
			<u>Total annuel :</u>	75 236,40 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

SYDOM – approbation du rapport d'activité 2020

Après présentation, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le rapport d'activité du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Jura pour l'exercice 2020 ainsi que le bilan financier de ce même exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE et **APPROUVE** le rapport du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Jura pour l'exercice 2020 ainsi que le bilan financier de ce même exercice.

Toilettes sèches – demande de subvention

Ce projet d'installation de deux toilettes sèches (au barrage de Cuttura et au centre bourg de Saint-Lupicin), estimé à environ 44 000 € HT, a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département, au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires (DST) « relance » en juillet dernier.

L'agence de l'eau, contactée, a indiqué qu'elle ne pouvait pas accompagner ce type d'investissement car le bassin de la Bienne n'a pas été identifié comme prioritaire au titre de la problématique « quantitatif » par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le PnrHJ (Parc naturel régional du Haut-Jura) quant à lui, ne pourrait intervenir que dans le cadre de sa programmation annuelle, pas par un accompagnement direct mais en sollicitant à notre place les financeurs potentiels.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR – Dotation d'équipement de Territoires Ruraux ou DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le dispositif de soutien aux communes « Dotation de Solidarité des Territoires (D.S.T.) / Relance », mis en place par le Département du Jura le 3 juillet 2020, en partenariat avec les E.P.C.I. jurassiens, et la délibération 2021/072 sollicitant une subvention à ce titre ;

VU les montants nécessaires pour l'implantation de deux toilettes sèches ;

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement pour l'implantation de deux toilettes sèches comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Terrassement pour emplacement centre Saint-Lupicin	2 242.95	Département	14 673.63
Terrassement pour emplacement barrage de Cuttura	2 177.95	Etat	17 608.36
Toilettes sèches pour centre Saint-Lupicin	27 450.00	Commune	11 738.91
Toilettes sèches pour barrage Cuttura	12 150.00		
TOTAL	44 020.90	TOTAL	44 020.90

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 40 % auprès de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

19 heures – Arrivée de Mme Anne-Sophie VINCENT.

Budget principal - décision modificative n° 2

La Directrice Générale des Services indique que des ajustements de crédits sont nécessaires pour permettre le paiement de différentes dépenses et l'encaissement de recettes non inscrites au budget 2021.

EN INVESTISSEMENT

Pour les dépenses :

+ 15 000 €	annulation d'un titre émis deux fois en 2019
+ 5 100 €	inscription du projet « verger de sauvegarde »
+ 1 650 €	changement chauffe-eau - école maternelle DALTON
+ 1 150 €	TVA omise dans le cadre du marché de la salle de sport (2019)
+ 2 500 €	vidéoprojecteur
+ 500 €	meuble pour chaussures – école élémentaire Bernard CLAVEL
+et- 114 835 €	changement imputation effacement des réseaux à Cuttura (chapitre 21 au 23)

Pour les recettes :

+ 3 500 €	subvention de la Région pour le projet « verger de sauvegarde »
-----------	---

Il est proposé d'équilibrer ces ajouts par une baisse de 22 400 € de la ligne prévue pour la traversée de Cuttura qui ne sera pas mise en œuvre d'ici la fin de l'année (tout du moins pas en totalité).

EN FONCTIONNEMENT

Pour les dépenses :

+ 20 000 €	pour les frais de personnel (heures supplémentaires déneigement – ajout de personnel pour mise en place d'un deuxième point « cantine » en période Covid – remplacement des personnels en congés maladie, ...)
------------	--

Pour les recettes :

+ 20 000 €	pour les remboursements de l'assurance maladie
------------	--

Les agents en congés maladie sont en effet payés par la collectivité (leurs remplaçants également) mais les recettes augmentent en conséquence. L'opération est quasiment « neutre » mais nécessite toutefois d'augmenter les crédits en dépenses comme en recettes.

Suite à ces explications, M. le Maire invite à passer au vote.

VU le Code Général de Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits pour pouvoir régler certaines dépenses ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte la décision modification suivante, qui porte le montant des inscriptions budgétaires à 2 486 821 € en fonctionnement et à 1 832 397 € en investissement, en recettes comme en dépenses :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-13258 : Autres groupements	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1322 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 500.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	3 500.00 €
D-2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes	0.00 €	5 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	1 650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138 : Autres constructions	0.00 €	1 150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	22 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	114 835.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	137 235.00 €	10 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	114 835.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	114 835.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	137 235.00 €	140 735.00 €	0.00 €	3 500.00 €
Total Général		23 500.00 €		23 500.00 €

3. Compte-rendu de réunions / dossiers en cours :

Point budget

La Directrice Générale des Services fait un bref point sur la section de fonctionnement, les principales informations ayant été évoquées juste en amont dans le cadre de la décision modificative.

Un point est fait sur l'investissement, pour répondre notamment à des questionnements sur le faible taux de réalisation au 30 septembre de l'année (571 K€ réalisés sur 1 829 K€ prévus au budget).

Il est rappelé que pratiquement 600 000 € concernent la traversée et l'effacement des réseaux sur Cuttura qui seront réalisés en 2022 (donc inscrits à nouveau au prochain budget).

Daniel BOUILLER complète en indiquant que beaucoup de projets sont lancés (commandés), mais que les entreprises sont pour la plupart débordées et que les travaux seront réalisés dès qu'elles en auront la possibilité. C'est le cas notamment pour le clocheton (50 K€), les travaux à la médiathèque (45 K€), pour ne citer que les principaux. Par ailleurs, d'autres sont en cours de réalisation mais les factures viennent d'arriver et ne figurent pas encore dans les comptes.

La Directrice Générale des Services rappelle à cette occasion que toutes les dépenses engagées (commandes signées) feront l'objet de reports de crédits et que **ces opérations diminueront d'autant le résultat d'investissement 2021** puisque c'est la règle : en comptabilité publique les dépenses d'investissement, dès qu'elles sont engagées, impactent le résultat comme si elles étaient payées (la collectivité s'est engagée juridiquement à faire les travaux et à les payer → constat en est fait sur le résultat de façon à ne pas dépenser l'année suivante de l'argent dont on ne disposera pas).

Commission environnement

Bernard WAILLE rend compte des différents sujets abordés en commission du 28 septembre dernier :

- Le stagiaire a rendu son rapport, jugé satisfaisant, sur la cartographie des terrains communaux avec une étude sommaire de ces derniers. Il viendra le présenter, sans doute accompagné d'un professeur, le 28 octobre à 20 heures.
- Mare de la Grande Seigne : la pêche électrique qui devait être réalisée à l'automne – avec l'accompagnement de Mme Laurane PALANCHON (PnrHJ) qui s'occupe du site Natura 2000 "plateau du Lizon" - pour extraire notamment des gardons, perches, ... responsables de la disparition des tritons crêtés (espèce en voie d'extinction) sera finalement reportée en raison d'un manque d'eau.
Anne-Sophie VINCENT précise que la pêche électrique est une pratique courante qui consiste à « étourdir et faire remonter à la surface » les poissons afin de pouvoir, selon les besoins, les compter, les extraire du milieu, ... et non les tuer.
- Verger de sauvegarde : Jean-Luc LOEVENBRUCK annonce que des plantations d'arbres auront lieu le 20 novembre 2021 dans le Grand Verger et Allée des Frères Jacquier, avec la participation de l'école élémentaire Bernard CLAVEL. 300 litres de terreau, ainsi que l'intervention d'une entreprise pour creuser les trous seront nécessaires au bon déroulement de cette action.
- Réunion COFOR avec l'ONF : il en ressort que la situation sanitaire des forêts françaises est mauvaise (attaques de scolytes, sécheresse, ...). Des adaptations, en matière de gestion des forêts, seront nécessaires notamment en termes de choix d'essences à planter.
- M. ORFANOS a repris du service et se tient à disposition pour organiser une sortie en forêt.
- La fresque du climat se tiendra le 13 novembre prochain à l'Épinette de 9h à 13h (16 personnes maxi)

Commission urbanisme - travaux

Daniel BOUILLER rend compte des différents sujets abordés lors de la dernière commission :

- visite de la salle de cinéma : quel devenir pour cette salle ? cette salle est en très mauvais état, il propose qu'un groupe de réflexion soit mis en place pour faire des propositions : vente, réhabilitation (en quoi ?), destruction, ... ? Toutes les idées seront les bienvenues.
- lancement des principaux travaux avec signature des commandes (comme évoqué lors du point budget), et d'autres encore à venir comme la signalétique, la réfection de la voie communale qui mène à l'usine PAGES, l'aménagement et sécurisation des carrefours.
- création de deux groupes de travail (bâtiment BOURBON – 5 élus et 5 non élus et Barrage de Cuttura – 4 élus et 4 non élus). Chaque groupe désignera un responsable pour la conduite des travaux et agira en autonomie après avoir reçu les directives initiales de Daniel BOUILLER, qui restera bien sûr à disposition pour toutes questions et difficultés. Quelques élus s'inscrivent déjà dans les groupes, d'autres se laissent un temps de réflexion (retour des dernières inscriptions attendu pour le 15 octobre).
- Ages et Vie * : présentation du dispositif qui consisterait en l'installation de 2 x 7 logements non médicalisés (+ 2 logements pour personnel) sur 3700 m² de terrains en fond de parcelle en face du magasin SPAR pour accueillir des personnes âgées en perte d'autonomie dans un concept alliant espace de vie privatif **et** espace de vie partagé. Une sorte de colocation pour les seniors.
* il s'agit d'une entreprise privée qui propose de réaliser ces constructions sur la commune en acquérant le terrain, à un prix restant à définir. Quid de l'aménagement de la voirie, du système d'assainissement ? Une fois lancé, le projet serait viable à 2 ans ½.

Colin RIEUTORD déplore une artificialisation supplémentaire des sols alors que d'autres lieux existants pourraient, à son sens, être reconvertis à cet usage (il pense au bâtiment BOURBON). Cette suggestion ne fait pas l'unanimité en raison notamment de l'accessibilité. Il invite également à réfléchir à d'autres concepts (intergénérationnels par exemple).

Daniel BOUILLER lui indique que le projet envisagé est celui dont il a fait état, à savoir celui présenté par Ages & Vie.

A suivre ...

Réhabilitation centre bourg - mise en place d'un nouveau COPIL

Le comité de pilotage (COPIL) pour le projet de la réhabilitation du centre bourg de Saint-Lupicin va être actualisé. Il sera composé de 12 élus de la municipalité en place, de 12 membres non élus et de quelques personnalités issues d'instance comme la Région, le PnrHJ. Les personnes non élues, qui participaient au précédent COPIL seront recontactées pour confirmer leur souhait de maintenir leur engagement à travailler sur le sujet. Celles qui ne le souhaitent pas seront remplacées par d'autres volontaires, étant précisé qu'un travail assez conséquent sera engendré par ce projet d'envergure (travail réparti au sein de différents groupes).

4. Questions diverses :

Maison de santé

Monsieur le Maire attire l'attention sur le faible remplissage des locaux de la maison de santé qui va s'accroître car il n'y a plus de kinésithérapeute et par le départ du Docteur TROUPEL qui est annoncé au 1^{er} avril 2022. Il rappelle qu'une convention signée avec la communauté de communes lors de l'ouverture de la maison de santé prévoit que c'est la commune qui paye les loyers des locaux vacants (ce qui représente 200 € mensuels actuellement mais s'élèvera à 1000 € mensuels en 2022).

Il **devient urgent** de trouver des professionnels de santé pour s'installer sur la commune, avant tout pour assurer une offre de soins suffisante à la population, mais également pour éviter de subir le coût des locaux vides.

La commune souhaite s'engager dans une communication forte visant à attirer de nouveaux praticiens du milieu médical, plusieurs idées émergent et seront étudiées.

Demande d'achat d'une parcelle vers l'éco quartier et la Rue Paul Gauguin

Deux administrés souhaiteraient acquérir une parcelle communale formant une bande entre leurs deux propriétés. Une réponse négative leur sera apportée, la commune n'ayant pas l'intention de céder ce terrain.

Signature d'un acte notarié

M. le Maire informe de la signature ce jour de l'acte d'achat par la commune à la communauté de communes, à l'euro symbolique, de la parcelle de terrain sur laquelle est édifié l'actuel local des pompiers.

Téléphonie – évolution d'une antenne relai existante – Le Patey

Colin RIEUTORD rappelle l'importance de la communication de ce dossier afin d'en aviser l'ensemble de la population.

Dans le cadre d'une modification du réseau de téléphonie mobile par l'opérateur SFR sur la commune et conformément à la Loi Abeille, il est prévu de faire évoluer les équipements présents, sans ajout d'antennes supplémentaires, afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple).

CCAS

Florence AIME annonce qu'un après-midi de partage, suivi d'un apéritif dinatoire, sera organisé par le CCAS pour les aînés de la commune (personnes âgées de + de 75 ans) le dimanche 21 novembre 2021.

Elle fait part du bilan de l'opération « brioches » au profit de l'APEI : 2 800 € de recettes. Chiffre malheureusement inférieur aux espérances en raison du fait que les brioches étaient décongelées contrairement aux années précédentes, et d'un invendu induit assez conséquent. Les brioches restantes ont rapidement été distribuées aux associations caritatives du secteur.

Fête du village

Jean Ecuyer salue la grande implication de Guy FAURE dans l'organisation de la fête et déplore le peu d'investissement des autres conseillers municipaux.

Remerciements

Nadine KOLLY remercie M. Alain MEYNIER, M. Bernard WAILLE, Mme Florence AIME et les membres du comité des fêtes pour l'aide apportée lors de l'organisation du forum des associations le weekend dernier.

21H30, la séance est levée.

Prochaine séance du Conseil municipal : lundi 8 novembre 2021 à 18H30.